

■ **Fondation Gabriel E. Thurler**, à Fribourg, CH-217-0170154-9, permettre le versement, deux fois par année, soit à Nouvel-An et à Pâques, d'une étrenne aux vieillards bourgeois de Fribourg, etc. (FOSC du 03.02.2003, p. 7). La fondation est radiée d'office du registre du commerce du canton de Fribourg selon les dispositions des articles 88, 89 CC et 19, 97 et 155 ORC.
Registre journalier no 438 du 22.01.2009
(04850068 / CH-217.0.170.154-9)